

# **QUESTIONS DE L'ASSOCIATION « AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA BOUCLE » AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS CANTONALES**

## **Voici les réponses de M. Jean-François Bel – Candidat aux prochaines élections cantonales**

**En préambule, je rappelle que le Conseiller Général n'a pas à se substituer aux élus du Vésinet. Il n'est pas invité à la table des négociations entre l'Etat et la commune même s'il est aujourd'hui Président du conseil de surveillance de l'hôpital.**

### **1 – Dimensionnement du projet**

**Vous engagez-vous à soutenir la position d'AEB qui souhaite que le dimensionnement du projet soit revu à la baisse, vers 250 logements ?**

Bien sûr, moins il y aura d'habitants nouveaux moins il y aura de circulation induite et moins il y aura de bruit pour l'hôpital.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) du Vésinet ou le POS révisé purgé des recours déterminera la surface constructible, puis viendra le choix de la surface des logements et de leur nombre. 100 studios ou 100 cinq pièces, ce n'est pas identique en terme d'utilisation de surface constructible, de circulation ou de besoin de services publics. Je ne suis pas habilité pour déterminer quel doit être le nombre de logement.

### **2- Protection du parc**

**Adhérez-vous à l'idée que le parc, et en particulier les 83 arbres remarquables numérotés de 1 à 85 et les 37 boisements repérés de A à AN, doivent être strictement protégés par des mesures contraignantes ? Si oui lesquelles ?**

Le Vésinet est une ville parc protégée et classée qui se caractérise par une faible densité urbaine et par la qualité de ses parcs arborés. Le nouveau quartier devra répondre à cette définition et je pense que l'essentiel des arbres remarquables et boisements doit être conservé.

### **3- Type d'urbanisme**

**Etes –vous prêt à soutenir le besoin d'une mixité entre habitats collectifs et habitats individuels ?**

Mixité de l'habitat : oui. Mais, attention certains interprètent le terme « écoquartier » comme conduisant à ne construire que des logements collectifs. Je préconiserais l'utilisation d'un autre terme comme par exemple « quartier respectueux des normes environnementales » ce qui n'exclut pas à coup sûr les logements individuels.

#### **4- Cimetière**

**Considérez-vous que le cimetière doive être réhabilité aux frais de l'Etat en dehors du coût du projet ?**

Il y a des problèmes juridiques, certaines tombes étant récentes. La commune du Vésinet devra choisir si elle reprend ou non ce cimetière et à quelles conditions.

#### **5- L'arboretum**

**Soutenez-vous l'idée de créer un arboretum au Nord Ouest du parc, dont le coût d'aménagement doit être inclus dans le coût du projet ?**

Cet espace valoriserait le quartier et l'hôpital, il pourrait être pris en compte dans le système de valorisation des terrains de l'Etat. Savoir si ce bâtiment est un élément important du dossier et conditionne la réalisation.

#### **6- Bâtiment A**

**Estimez-vous que le déménagement du bâtiment clef soit très improbable et qu'en conséquence aucuns travaux ne doivent être engagés avant fin 2013, lorsque son sort définitif sera connu ?**

Je suis dans l'impossibilité de dire si le bâtiment « clé » de l'IRSN sera détruit d'ici 2013. Cela reste de la responsabilité de l'Etat et des accords pris entre la commune du Vésinet et l'Etat.

#### **7- Etudes Bruit, Circulation et Radioactivité**

Oui. Ces éléments doivent figurer dans l'étude d'impact de la ZAC et rendus publics. La concertation permettra aussi de bien préparer les enquêtes publiques. Je rappelle qu'une nouvelle route à proximité d'un hôpital ne doit pas générer une émergence de bruit de plus de 2 décibels ce qui très difficile la nuit. Il faudrait que la vitesse soit de 20km/h maximum.

#### **8- Transparence financière**

**Appuyez-vous notre exigence pour que l'étude d'éco quartier s'accompagne d'une étude financière chiffrant toutes les conséquences et que cette étude soit communiquée aux habitants ?**

Oui. Indispensable pour le dossier de réalisation de la ZAC.

#### **9- Implication des habitants**

**Souhaitez-vous que les habitants, et en particulier AEB, soient plus impliqués dans le développement du projet et qu'AEB soit invité à participer aux réunions de la commission d'urbanisme lorsque celle-ci traite de sujets ayant une conséquence pour ce quartier ?**

Souhaitable, mais la décision appartient au Maire du Vésinet

#### **10- Soutien aux propositions d'AEB**

**Que proposez-vous concrètement pour appuyer les propositions d'AEB et aider à les faire partager par les décideurs afin d'améliorer le projet dans le sens désiré par les habitants ?**

En tant que Conseiller Général, je suis membre du conseil de surveillance de l'hôpital et j'en assure la présidence. Je rappelle la position de l'hôpital :

- L'hôpital n'est pas demandeur de construction, cela lui échappe et la situation actuelle lui convient parfaitement.
- Si l'opération se réalise il faut que :
  - o L'hôpital soit clos pour contrôler les entrées et les sorties,
  - o L'hôpital reste un lieu de quiétude et il faudra vérifier les émergences de bruit induit,
  - o De plus, l'hôpital souhaite si cela est possible que des logements aidés soient attribués à son personnel ce qui limiterait la circulation dans le quartier.

En tant qu'administrateur de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY), je rappelle que l'EPFY n'est qu'un outil qui réalise des études et des portages financiers à des coûts défiant toute concurrence. Il ne peut qu'appliquer la politique choisie par l'Etat et la ville du Vésinet. Seuls 8 conseillers généraux sur 39 sont membres du conseil. **Ils peuvent répercuter les avis locaux dont ils sont saisis mais ils ne participent pas aux votes des dossiers de leur canton. Je transmettrai donc l'avis de l'AEB.**

Enfin, je suis l'un des deux conseillers généraux siégeant à la commission des Sites de la Préfecture des Yvelines. Cette commission doit donner son avis au Préfet pour toute construction importante située dans un site classé. **Je m'engage à transmettre à cette commission les positions de l'AEB.**